

Arrêté

n° 2018-862

Objet : Modification de l'arrêté n° 2018-815 du 22 octobre 2018 désignant les membres du jury des concours externe, interne et d'un troisième concours d'attaché territorial, session 2018

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2009-756 du 22 juin 2009 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant modifications statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation,

Vu l'arrêté n° 2018-278 du 23 février 2018 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade d'attaché territorial, session 2018,

Vu l'arrêté n° 2018-812 du 22 octobre 2018 portant mise à jour de la liste des personnes susceptibles d'être désignées en qualité de membres des jurys du concours d'attaché territorial,

Vu l'arrêté n° 2018-861 du 14 novembre 2018 portant mise à jour de la liste des personnes susceptibles d'être désignées en qualité de membres des jurys du concours d'attaché territorial,

Vu la convention générale relative à la mutualisation des coûts de concours et examens transférés du Centre National de la Fonction Publique Territoriale vers les Centres de gestion,

Vu la charte de coopération régionale des Centres de gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes signée le 5 décembre 2016,

Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2018,

Vu la désignation par le Centre national de la fonction publique territoriale d'un représentant en qualité de membre du jury des concours d'attaché territorial, session 2018,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué le 11 janvier 2018 parmi les membres de la Commission administrative paritaire de catégorie A en qualité de membre du jury des concours d'attaché territorial, session 2018,

Considérant qu'il convient de modifier la composition du jury afin de remplacer un membre de jury empêché,

Arrête :

Article 1 : Monsieur Charles THÉRON, empêché, est remplacé dans le collège des personnalités qualifiées du jury du concours d'attaché territorial, session 2018, par Monsieur Laurent DELAHAYE, Premier conseiller à la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes,

Article 2 : La liste des membres de jurys dans son intégralité s'établit comme suit :

■ Présidente du jury :

Madame CRUZ Sophie, Conseillère régionale, Région Auvergne-Rhône-Alpes

■ Suppléant la Présidente en cas d'empêchement :

Monsieur LAGRANGE Michel, Adjoint au Maire, Ville de Marcy-l'Étoile (69)

Collège des élus :

Monsieur BOUCHARD Sébastien, Vice-Président, Communauté de communes des Vallons du Lyonnais (69)

Madame CRUZ Sophie, Conseillère régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur COTTAZ Jean-Pierre, Adjoint au Maire de Beynost (01)

Monsieur GILLET Bernard, Adjoint au Maire de Sainte Foy-lès-Lyon (69), et Conseiller de la Métropole de Lyon (69)

Monsieur HÉMON Pierre, Conseiller de la Métropole de Lyon, et Conseiller municipal du 3^e arrondissement de Lyon (69)

Monsieur LAGRANGE Michel, Adjoint au Maire de Marcy l'Etoile (69)

Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE François, Conseiller municipal de La Garde-Adhémar (26)

Madame MAISTRE Isabelle, Adjointe au Maire de Bourg-en-Bresse (01)

Monsieur PARISOT Xavier, Conseiller municipal de Chanas (38)
Madame RUNEL Sandrine, Adjointe au Maire du 8^e arrondissement de Lyon, et
Conseillère de la Métropole de Lyon (69)

Collège des personnalités qualifiées :

Madame d'ARGENTRÉ Brigitte, Ingénieur en chef, Directrice des systèmes
d'information et télécoms, Ville de Saint Priest (69)
Madame BERNE Hélène, Attaché principal, Secrétaire générale de l'École
nationale vétérinaire de Lyon (VetAgro Sup)
Monsieur DELAHAYE Laurent, Premier conseiller à la Chambre régionale des
comptes Auvergne-Rhône-Alpes
Madame DESCOURS Laure, Attaché principal, Responsable pôle ressources,
Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon (69)
Monsieur DESJARDIN David, Attaché territorial, Directeur général des services,
Ville de Tassin la Demi-Lune (69)
Monsieur FAURE Gilles, Représentant le CNFPT
Monsieur LARBI Abdelkader, Attaché principal, Direction générale, CCAS de la
Ville de Lyon (69)
Madame MICHEL Fanny, Attaché principal, Urbaniste, Métropole de Lyon (69)
Monsieur ROCHE Yannick, Attaché principal, Directeur de la vie culturelle et de
l'animation, Ville de Dardilly (69)
Madame ROJON Dominique, Attaché principal, Directrice générale des services,
Ville de l'Arbresle (69)

Collège des fonctionnaires territoriaux :

Madame CARISÉ Fanny, Administrateur hors classe, Directrice générale adjointe
Éducation Enfance Population, Ville de Villeurbanne (69)
Madame CHALET Anne-Laure, Administrateur territorial, Directrice générale
adjointe Famille et solidarité, Ville de Caluire et Cuire (69)
Monsieur DUCROCQ Jean-Luc, Administrateur général, Conseiller spécial
auprès du Directeur général des services, Ville de Lyon (69)
Monsieur FOURNIER Pierre, Ingénieur principal, Directeur adjoint de la direction
des usages numériques, Département du Rhône (69)
Madame FREY Céline, Administrateur hors classe, Directrice générale des
services mutualisés, Ville d'Annonay - Annonay Rhône Agglo (07)
Madame GROS Cécile, Administrateur hors classe, DGA, Communauté
d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) (38)
Madame RIONDET Anne-Victoire, Administrateur territorial, Directrice des
ressources financières, Ville de Vénissieux (69)
Madame SAUGE-GADOUX, Attaché principal, représentant la C.A.P. de
catégorie A
Monsieur SUCHET Alex, Administrateur hors classe, Directeur des relations
sociales et de l'organisation, Ville de Clermont-Ferrand (63)
Madame UGINET Aude, Administrateur territorial, Directrice générale adjointe
des services, Ville de Bron (69)

Article 3 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Ampliation du présent arrêté sera transmise aux Présidents des Centres de gestion partie prenante à l'organisation.

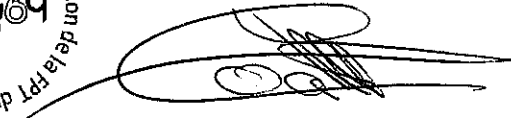
Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 14 novembre 2018
Le Président,



Philippe LOCATELLI

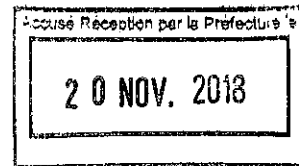
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'État le **20 NOV. 2018**
et affiché au Centre de gestion le **20 NOV. 2018**

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le **20 NOV. 2018**
Le Président,



Philippe LOCATELLI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.



Arrêté

n° 2018-862

Objet : Modification de l'arrêté n° 2018-815 du 22 octobre 2018 désignant les membres du jury des concours externe, interne et d'un troisième concours d'attaché territorial, session 2018

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2009-756 du 22 juin 2009 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant modifications statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation,

Vu l'arrêté n° 2018-278 du 23 février 2018 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade d'attaché territorial, session 2018,

Vu l'arrêté n° 2018-812 du 22 octobre 2018 portant mise à jour de la liste des personnes susceptibles d'être désignées en qualité de membres des jurys du concours d'attaché territorial,

Vu l'arrêté n° 2018-861 du 14 novembre 2018 portant mise à jour de la liste des personnes susceptibles d'être désignées en qualité de membres des jurys du concours d'attaché territorial,

Vu la convention générale relative à la mutualisation des coûts de concours et examens transférés du Centre National de la Fonction Publique Territoriale vers les Centres de gestion,

Vu la charte de coopération régionale des Centres de gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes signée le 5 décembre 2016,

Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2018,

Vu la désignation par le Centre national de la fonction publique territoriale d'un représentant en qualité de membre du jury des concours d'attaché territorial, session 2018,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué le 11 janvier 2018 parmi les membres de la Commission administrative paritaire de catégorie A en qualité de membre du jury des concours d'attaché territorial, session 2018,

Considérant qu'il convient de modifier la composition du jury afin de remplacer un membre de jury empêché,

Arrête :

Article 1 : Monsieur Charles THÉRON, empêché, est remplacé dans le collège des personnalités qualifiées du jury du concours d'attaché territorial, session 2018, par Monsieur Laurent DELAHAYE, Premier conseiller à la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes,

Article 2 : La liste des membres de jurys dans son intégralité s'établit comme suit :

■ Présidente du jury :

Madame CRUZ Sophie, Conseillère régionale, Région Auvergne-Rhône-Alpes

■ Suppléant la Présidente en cas d'empêchement :

Monsieur LAGRANGE Michel, Adjoint au Maire, Ville de Marcy-l'Étoile (69)

Collège des élus :

Monsieur BOUCHARD Sébastien, Vice-Président, Communauté de communes des Vallons du Lyonnais (69)

Madame CRUZ Sophie, Conseillère régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur COTTAZ Jean-Pierre, Adjoint au Maire de Beynost (01)

Monsieur GILLET Bernard, Adjoint au Maire de Sainte Foy-lès-Lyon (69), et Conseiller de la Métropole de Lyon (69)

Monsieur HÉMON Pierre, Conseiller de la Métropole de Lyon, et Conseiller municipal du 3^e arrondissement de Lyon (69)

Monsieur LAGRANGE Michel, Adjoint au Maire de Marcy l'Etoile (69)

Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE François, Conseiller municipal de La Garde-Adhémar (26)

Madame MAISTRE Isabelle, Adjointe au Maire de Bourg-en-Bresse (01)

Monsieur PARISOT Xavier, Conseiller municipal de Chanas (38)
Madame RUNEL Sandrine, Adjointe au Maire du 8^e arrondissement de Lyon, et
Conseillère de la Métropole de Lyon (69)

Collège des personnalités qualifiées :

Madame d'ARGENTRÉ Brigitte, Ingénieur en chef, Directrice des systèmes
d'information et télécoms, Ville de Saint Priest (69)
Madame BERNE Hélène, Attaché principal, Secrétaire générale de l'École
nationale vétérinaire de Lyon (VetAgro Sup)
Monsieur DELAHAYE Laurent, Premier conseiller à la Chambre régionale des
comptes Auvergne-Rhône-Alpes
Madame DESCOURS Laure, Attaché principal, Responsable pôle ressources,
Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon (69)
Monsieur DESJARDIN David, Attaché territorial, Directeur général des services,
Ville de Tassin la Demi-Lune (69)
Monsieur FAURE Gilles, Représentant le CNFPT
Monsieur LARBI Abdelkader, Attaché principal, Direction générale, CCAS de la
Ville de Lyon (69)
Madame MICHEL Fanny, Attaché principal, Urbaniste, Métropole de Lyon (69)
Monsieur ROCHE Yannick, Attaché principal, Directeur de la vie culturelle et de
l'animation, Ville de Dardilly (69)
Madame ROJON Dominique, Attaché principal, Directrice générale des services,
Ville de l'Arbresle (69)

Collège des fonctionnaires territoriaux :

Madame CARISÉ Fanny, Administrateur hors classe, Directrice générale adjointe
Éducation Enfance Population, Ville de Villeurbanne (69)
Madame CHALET Anne-Laure, Administrateur territorial, Directrice générale
adjointe Famille et solidarité, Ville de Caluire et Cuire (69)
Monsieur DUCROCQ Jean-Luc, Administrateur général, Conseiller spécial
auprès du Directeur général des services, Ville de Lyon (69)
Monsieur FOURNIER Pierre, Ingénieur principal, Directeur adjoint de la direction
des usages numériques, Département du Rhône (69)
Madame FREY Céline, Administrateur hors classe, Directrice générale des
services mutualisés, Ville d'Annonay - Annonay Rhône Agglo (07)
Madame GROS Cécile, Administrateur hors classe, DGA, Communauté
d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) (38)
Madame RIONDET Anne-Victoire, Administrateur territorial, Directrice des
ressources financières, Ville de Vénissieux (69)
Madame SAUGE-GADOUX, Attaché principal, représentant la C.A.P. de
catégorie A
Monsieur SUCHET Alex, Administrateur hors classe, Directeur des relations
sociales et de l'organisation, Ville de Clermont-Ferrand (63)
Madame UGINET Aude, Administrateur territorial, Directrice générale adjointe
des services, Ville de Bron (69)

Article 3 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Ampliation du présent arrêté sera transmise aux Présidents des Centres de gestion partie prenante à l'organisation.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon

Le 14 novembre 2018

Le Président,



Philippe LOCATELLI

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'État le **20 NOV. 2018**

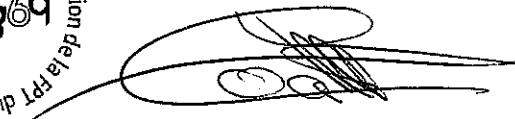
et affiché au Centre de gestion le **20 NOV. 2018**



Fait à Sainte Foy-lès-Lyon

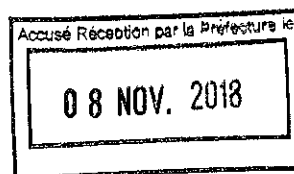
Le **20 NOV. 2018**

Le Président,



Philippe LOCATELLI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.



Arrêté

n° 2018-815

Objet : Désignation des membres du jury des concours externe, interne et d'un troisième concours d'attaché territorial, session 2018

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2009-756 du 22 juin 2009 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant modifications statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation,

Vu l'arrêté n° 2018-278 du 23 février 2018 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade d'attaché territorial, session 2018,

Vu l'arrêté n° 2018-812 du 22 octobre 2018 portant mise à jour de la liste des personnes susceptibles d'être désignées en qualité de membres des jurys du concours d'attaché territorial,

Vu la convention générale relative à la mutualisation des coûts de concours et examens transférés du Centre National de la Fonction Publique Territoriale vers les Centres de gestion,

Vu la charte de coopération régionale des Centres de gestion de la région Auvergne-Rhône-Alpes signée le 5 décembre 2016,

Vu l'accord régional de répartition d'organisation des concours et examens adopté par les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et figurant au calendrier 2018,

Vu la désignation par le Centre national de la fonction publique territoriale d'un représentant en qualité de membre du jury des concours d'attaché territorial, session 2018,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué le 11 janvier 2018 parmi les membres de la Commission administrative paritaire de catégorie A en qualité de membre du jury des concours d'attaché territorial, session 2018,

Considérant qu'il convient de désigner les membres du jury,

Arrête :

Article 1 : La liste des membres du jury des concours externe, interne et 3^e voie d'accès au grade d'attaché territorial, session 2018, est composée comme suit :

■ **Président(e) du jury :**

Madame CRUZ Sophie, Conseillère régionale, Région Auvergne-Rhône-Alpes

■ **Suppléant la Présidente en cas d'empêchement :**

Monsieur LAGRANGE Michel, Adjoint au Maire, Ville de Marcy-l'Étoile (69)

Collège des élus :

Monsieur BOUCHARD Sébastien, Vice-Président, Communauté de communes des Vallons du Lyonnais (69)

Madame CRUZ Sophie, Conseillère régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur COTTAZ Jean-Pierre, Adjoint au Maire de Beynost (01)

Monsieur GILLET Bernard, Adjoint au Maire de Sainte Foy-lès-Lyon (69), et Conseiller de la Métropole de Lyon (69)

Monsieur HÉMON Pierre, Conseiller de la Métropole de Lyon, et Conseiller municipal du 3^e arrondissement de Lyon (69)

Monsieur LAGRANGE Michel, Adjoint au Maire de Marcy l'Etoile (69)

Monsieur LAPLANCHE-SERVIGNE François, Conseiller municipal de La Garde-Adhémar (26)

Madame MAISTRE Isabelle, Adjointe au Maire de Bourg-en-Bresse (01)

Monsieur PARISOT Xavier, Conseiller municipal de Chanas (38)

Madame RUNEL Sandrine, Adjointe au Maire du 8^e arrondissement de Lyon, et Conseillère de la Métropole de Lyon (69)

Collège des personnalités qualifiées :

Madame d'ARGENTRÉ Brigitte, Ingénieur en chef, Directrice des systèmes d'information et télécoms, Ville de Saint Priest (69)
Madame BERNE Hélène, Attaché principal, Secrétaire générale de l'École nationale vétérinaire de Lyon (VetAgro Sup)
Madame DESCOURS Laure, Attaché principal, Responsable pôle ressources, Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon (69)
Monsieur DESJARDIN David, Attaché territorial, Directeur général des services, Ville de Tassin la Demi-Lune (69)
Monsieur FAURE Gilles, Représentant le CNFPT
Monsieur LARBI Abdelkader, Attaché principal, Direction générale, CCAS de la Ville de Lyon (69)
Madame MICHEL Fanny, Attaché principal, Urbaniste, Métropole de Lyon (69)
Monsieur ROCHE Yannick, Attaché principal, Directeur de la vie culturelle et de l'animation, Ville de Dardilly (69)
Madame ROJON Dominique, Attaché principal, Directrice générale des services, Ville de l'Arbresle (69)
Monsieur THÉRON Charles, Conseiller du corps des magistrats de la chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes



Collège des fonctionnaires territoriaux :

Madame CARISÉ Fanny, Administrateur hors classe, Directrice générale adjointe Éducation Enfance Population, Ville de Villeurbanne (69)
Madame CHALET Anne-Laure, Administrateur territorial, Directrice générale adjointe Famille et solidarité, Ville de Caluire et Cuire (69)
Monsieur DUCROCQ Jean-Luc, Administrateur général, Conseiller spécial auprès du Directeur général des services, Ville de Lyon (69)
Monsieur FOURNIER Pierre, Ingénieur principal, Directeur adjoint de la direction des usages numériques, Département du Rhône (69)
Madame FREY Céline, Administrateur hors classe, Directrice générale des services mutualisés, Ville d'Annonay - Annonay Rhône Agglo (07)
Madame GROS Cécile, Administrateur hors classe, DGA, Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI) (38)
Madame RIONDET Anne-Victoire, Administrateur territorial, Directrice des ressources financières, Ville de Vénissieux (69)
Madame SAUGE-GADOUX, Attaché principal, représentant la C.A.P. de catégorie A
Monsieur SUCHET Alex, Administrateur hors classe, Directeur des relations sociales et de l'organisation, Ville de Clermont-Ferrand (63)
Madame UGINET Aude, Administrateur territorial, Directrice générale adjointe des services, Ville de Bron (69)

Article 2 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Ampliation du présent arrêté sera transmise aux Présidents des Centres de gestion partie prenante à l'organisation.


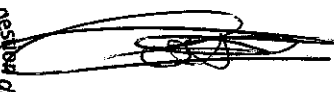
Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 22 octobre 2018
Le Président,



Philippe LOCATELLI

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié et transmis au représentant de l'État le **08 NOV. 2018** et affiché au Centre de gestion le **08 NOV. 2018**

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le **08 NOV. 2018**
Le Président,



Philippe LOCATELLI

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

Désignation des membres du jury des concours externe, interne et d'un troisième concours d'attaché territorial, session 2018

Date de transmission de l'acte : 08/11/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 08/11/2018

Numéro de l'acte : 2018-815 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 069-286912019-20181022-2018-815-AR

Date de décision : 22/10/2018

Acte transmis par : Anne-Catherine ARIGNO

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.5. Autres actes